



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

TROP PERCU SUR SALAIRE DES OUVRIERS DE L'ÉTAT : QUAND UN LOGICIEL DICTE SA LOI.

Les organisations syndicales ont été reçues par la DRH-MD le 14 octobre pour leur annoncer que des trop-perçus sur les salaires des ouvriers de l'État avaient été versés et que des saisies sur salaire allaient être opérées.

Depuis l'application de la mesure Guerini qui a attribué une évolution salariale de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024, le logiciel utilisé par la DGFIP (SI Paysage) s'est permis une petite liberté de quelques centimes entre le salaire horaire perçu et celui applicable par les bordereaux officiels.

Comme la mise à niveau du logiciel « généreux » ne sera possible qu'en octobre 2026 au plus tard. Cet écart de centimes crée une dette pour l'année 2024 de 1,2 millions d'euros pour les 11 178 ouvriers de l'État.

Ce trop perçu varie de 60 centimes à 214,92€ par an en fonction des agents (Seuls 3 agents seront au-dessus de 200€ annuel).

Comme les bons comptes font les bons amis, la DGFIP se doit d'éponger la dette et impose au ministère des Armées de corriger les erreurs effectuées. Ce recouvrement des indus pour 2024, malgré une charge de travail supplémentaire non chiffrée, sera effectué par un pré compte en janvier 2026 pour les actifs et par un titre de perception pour les autres personnels à statut Ouvrier. Les Ouvriers seront informés des sommes indues par

courrier avec les modalités de leur droit de recours.

La **CFDT** a bien évidemment dénoncé cette situation et a proposé des solutions pour que les personnels ne soient pas prélevés :

- Une augmentation salariale pour lisser le trop-perçu,
- Une annulation de la dette sans condition,
- Faire porter la dette par le gestionnaire du SI PAYSAGE,
- Interpeller le ministre sur des possibilités de bienveillance dans ce dossier.

Pour la **CFDT**, il est important d'estimer le coût financier de la mise en œuvre des calculs des trop perçus, des courriers et du prix du timbre qui, pour certains dossiers, sera supérieur à la somme redevable. Il serait dommage que le delta entre les coûts de recouvrement et le remboursement des trop perçus soit ridicule. Par ailleurs, dans une situation où les GA Payeurs des CMG sont en tensions constantes, une telle mesure rajouterait une nouvelle charge de travail pour corriger une erreur dont ils ne sont pas responsables !

Même quand l'informatique estime qu'une revalorisation salariale des ouvriers de l'État est nécessaire, les contraintes budgétaires et juridiques ne laissent aucune marge de manœuvre et le ministère des Armées est tenu de répondre aux injonctions de Bercy.

Ce sujet mérite un traitement à la hauteur de l'engagement des Ouvriers de l'État pour le bon fonctionnement du ministère des Armées.

Contrairement à d'autres, la **CFDT ne souhaite pas faire cavalier seul sur ce sujet et travaillera de concert avec les organisations syndicales représentatives volontaires pour aboutir à l'annulation de cette dette dans le seul intérêt des Ouvriers de l'État.**

Paris, le 16 octobre 2025

PERSONNELS À STATUT OUVRIER